

ADMISSION

Environ 400 places offertes au recrutement 2023

Répartition des places par site géographique

Bordeaux : 72
Grenoble 120
Cambrai – Hauts-de-France : 24
Clermont-Ferrand : 30
Nancy : 84
Saint Denis – La Réunion : 23
Pointe-à-Pître -Guadeloupe : 18
Valence : 36

Votre **affectation** sur l'un des sites dépend de :

- La liste de voeux que vous avez formulés sur Parcoursup
- Votre rang dans le classement final.

Du 1^{er} juin au 12 juillet 2023, vous suivez et répondez dans les délais aux **propositions d'admission** qui vous sont faites par Parcoursup (phase principale d'admission).

Inscription administrative

Dès que vous répondez "oui" à la proposition de formation qui vous convient, et que vous n'avez pas d'autre vœu en attente, vous recevez un courrier électronique vous indiquant les formalités d'inscription à effectuer.

[formalités d'inscription administrative dans les différents sites](#)

Frais de scolarité

Les INP étant des établissements publics, les frais de scolarité de La Prépa des INP s'alignent sur les droits d'inscription universitaires fixés annuellement par arrêté ministériel .

Droits d'inscription pour les candidats communautaires :

En 2022, leur montant est fixé à 601 € pour les élèves non boursiers, auquel se rajoute la Contribution Vie Etudiante Campus (CVEC) de 92 €.

Les bénéficiaires de bourses étudiantes sont exonérés de ces frais.

Droits d'inscription pour les candidats extra-communautaires (non Union Européenne) :

La réglementation impose des droits d'inscription différenciés (montant 2770 €). Une exemption totale ou partielle de ces droits pourra être prise en fonction de la politique de chaque établissement.